



Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3
pour l'information du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

AM 26/05/2014 (Annexe IV)

Nom de l'établissement :	EURENCO
---------------------------------	---------

Adresse de l'établissement :	Parc de Bausseng 13310 Saint Martin de Crau
-------------------------------------	---

Situation administrative et étude de dangers :	<p><i>EURENCO : European Energetic Corporation Code AIOT : 0006400909 Régime : Autorisation (5 rubriques) Déclaration (1 rubrique) Statut Seveso : Seveso seuil haut (2 rubriques) IED : Non</i></p> <p><i>L'établissement est réglementé à ce jour par un Arrêté Préfectoral Complémentaire du 05 Octobre 2004 modifié les 11 janvier 2005, 20 novembre 2009 et 21 septembre 2015.</i></p> <p><i>Etude de danger : l'APC du 20-11-2009 acte l'EDD du 11 décembre 2008 Une actualisation a ensuite été transmise en juillet 2014. Suite à divers échanges avec l'administration, une notice de réexamen quinquennal fait le point de la situation actuelle à fin 2023. Référence : « Notice de réexamen quinquennal de l'EDD du Parc de Bausseng – EURENCO - référence CAPSEFR-R1-2381-1 » de février 2024.</i></p>
---	---

Activité de l'établissement :	<p><i>La société EURENCO exploite sur la commune de St Martin de Crau un parc de stockage pour les explosifs qu'elle fabrique sur le site de Sorgues (84).</i></p> <p><i>Sont également autorisées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- Des opérations de reconditionnement de substances explosibles, prélèvement ou fractionnement puis reconditionnement en emballage agréé au transport,</i><i>- Des activités de destruction de composés pyrotechniques, de résidus et solvants souillés d'explosifs sur une aire de brûlage et des essais de tirs sur explosifs</i> <p><i>Ce parc clôturé sur 330 ha est implanté sur 1300 ha, au sud de la commune de Saint Martin de Crau.</i></p>
--------------------------------------	---

<p>Nature des dangers liés aux substances dangereuses se trouvant dans l'établissement :</p>	<p>Les produits chimiques présents sur le site appartiennent aux catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liquide inflammable - Solide facilement inflammable - Comburant solide <p>Les produits pyrotechniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essentiellement de divisions de risque 1.1, 1.3 et 1.5
---	--

<p>Modalités d'information du public en cas d'évènement majeur :</p>	<p>Le Parc de Baussenq est gardienné 24h/24 et 7j/7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclenche une cellule de crise en cas d'accident majeur. - 4 permanents en heures ouvrées sont formés et entraînés au POI, et sont appelés en cas d'incident/accident hors heures ouvrées. - 1 cadre d'astreinte et personnel du site de Sorgues (84) sont prévus en renfort. - Des moyens d'intervention propres à l'exploitant sont déployés <p>Alerte de la population par l'exploitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclenchement de la sirène Seveso située au Nord-Ouest du parc clôturé - En complément, un serveur d'appel téléphonique délivre trois types de message d'alerte : <ul style="list-style-type: none"> o à destination de la Préfecture des Bouches du Rhône et Sous-Préfecture d'Arles o à destination des organismes en charge des contre-mesures externes immédiates (Service de secours, autorités communales et départementales, autorités nationales et météo France) o à destination des riverains - En liaison radio avec le site de SORGUES (84) - Appel des bergers pour évacuation du Parc <p>La commune de Saint martin de Crau déclenche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sa sirène municipale et fait retentir la cloche de l'église - Informe la population par le biais de : <ul style="list-style-type: none"> o véhicules de police municipale équipés, o un panneau urbain à message variable , o un site internet et une page Facebook gérés par la municipalité, o un serveur vocal d'information géré par la police municipale <p>Consignes à la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SIRACEDPC (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile) en Préfecture transmet un communiqué à destination de Radio France informant de l'accident et rappelant les consignes de confinement dans les secteurs concernés. - La mairie de Saint Martin de Crau informe la population de l'évènement survenu et donne les consignes sur le comportement à adopter
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Un communiqué de presse est rédigé par la préfecture par le Service Départemental de Communication Interministérielle pour les médias et les centres opérationnels : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) Gendarmerie (CORG) Direction Départementale des Territoires (DDT), commune du périmètre PPI, conseil départemental. <p>Conseils de comportement à destination de la population.</p> <p><i>Garder son calme et se mettre à l'abri</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rentrer dans un bâtiment le plus proche, ne pas rester à l'extérieur ni dans un véhicule - Fermer portes et fenêtres, s'en éloigner et couper les ventilations - Ne pas fumer, ne faire ni flammes ni étincelles - Laisser libre le réseau téléphonique pour les urgences - Ecouter Radio France ou les radios locales <p><i>La sirène est à nouveau déclenchée pour informer de la fin de la mise à l'abri.</i></p>

Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Les phénomènes dangereux majeurs associés aux fabrications réalisées sur le site sont de quatre types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surpression et projections, associées à la détonation d'explosifs. Ces phénomènes sont à l'origine de blessures liées à la surpression (tympons, organes internes) ou aux projections (d'éléments de structures sur les personnes, ou projection des personnes contre leur environnement) - Thermique, associé à la combustion accidentelle de liquides ou solides inflammables ou de produits pyrotechniques 1.3. Les personnes sont exposées à un risque de brûlure en cas de présence à proximité de la zone de l'accident. <p><i>L'étude de dangers du site et les études de sécurité au travail ont permis d'identifier et mettre en place des moyens de réduction et maîtrise des risques.</i></p> <p><i>Ces moyens sont complétés par des procédures de gestion des situations accidentelles, reprises dans le POI et le PPI du site.</i></p>
---	--

En cas d'accident pouvant avoir des effets hors site :	<p>Déploiement du PPI d'un périmètre de 3000 m sous l'autorité du Préfet : définit l'organisation des secours extérieurs dans l'hypothèse où les conséquences du sinistre sont susceptibles d'affecter les populations et/ou l'environnement. Dès qu'il a connaissance d'un accident grave menaçant l'extérieur du site, le Préfet met en œuvre les dispositions spécifiques PPI/ORSEC et prend la direction des opérations de secours</p> <p><i>*Information des populations depuis le début jusqu'à la fin de l'évènement (Préfecture et mairies) et Communiquer avec les médias.</i></p> <p><i>*Mise en alerte des services opérationnels du PPI</i></p>
---	--

*Mise en place du périmètre PPI : tout en préservant les axes routiers stratégiques pour les secours
 *Interruption si besoin des réseaux publics : électriques et gaziers
 *Identification des zones de danger : Type de produit, risques, conditions météo
 *Lutte contre le sinistre : Au niveau du Parc de Baussenq avec le déploiement du POI (Plan d'Organisation Interne) et le SDIS 13 en renfort
 *Organisation du commandement opérationnel
 *Rassemblement et ordonnancement des moyens d'intervention
 *Prise en charge et évacuation des victimes
 *Regroupement, hébergement des impliqués indemnes
 *Maintien de l'ordre public dans et autour du périmètre PPI
 *Evacuation des populations si les mesures de confinement ne peuvent plus garantir la sécurité des habitants.

Nature du risque et conséquences :	<i>Notice de réexamen de l'Etude de Danger référence « CAPSEFR-R1-2381-1 de février 2024 ».</i> <i>Plan d'organisation interne (POI) du 30 novembre 2022</i> <i>Plan Particulier d'intervention de l'établissement EURENCO Commune de Saint Martin de Crau 13097PPI03 du 27 février 2020</i>
---	--

Effets transfrontaliers* :	<i>Non concerné</i>
-----------------------------------	---------------------

* uniquement si concernées

Informations complémentaires :	La date de la dernière inspection et les informations relatives à cette inspection sont disponibles sur GEORISQUES (https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)
---------------------------------------	--

Modalités d'obtention de toute autre information pertinente	ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr
--	--